

Bois d'Arcy, le 16 janvier 2024

Direction de l'Urbanisme
Et du Patrimoine
01 30 45 83 06

DRIEAT / SCDD
Département Evaluation Environnementale
12 COURS LOUIS LUMIERE
CS 70027
94307 VINCENNES CEDEX

Objet: Saisine pour avis des personnes publiques associées dans le cadre du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Bois d'Arcy

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal de la commune de Bois d'Arcy a, par arrêté n° 23/64 en date du 14 mars 2023, prescrit la modification simplifiée n°2 de son plan local d'urbanisme (PLU).

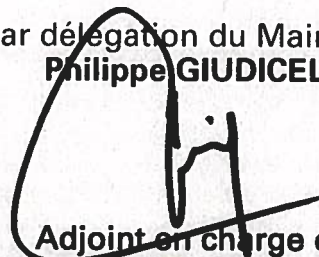
En application du code de l'urbanisme, il vous est possible de télécharger par le lien suivant :

<https://drive.google.com/drive/folders/1TILWrtw0f0dArVgKWqfEMwa-s7n8oA35?usp=sharing>

Le dossier complet de la modification simplifiée n°2 afin d'être en mesure d'émettre éventuellement un avis.

Dans cette attente de votre retour, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
Philippe GIUDICELLI



Adjoint en charge de
l'Urbanisme, du Patrimoine
et de l'Habitat